

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/34/599
18 octobre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
ESPAGNOL

Trente-quatrième session
Points 14, 15, 16, 18, 21, 22, 24, 25, 27, 28,
42, 44, 46, 53, 55, 90, 92, 121, 122 et 124 de
l'ordre du jour

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

ELECTIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES PRINCIPAUX

ELECTIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS
ET AUX PEUPLES COLONIAUX

QUESTION DE CHYPRE

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

QUESTION DE NAMIBIE

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

RENFORCEMENT DE LA SECURITE DES ETATS NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE LE RECOURS
OU LA MENACE DE RECOURS AUX ARMES NUCLEAIRES

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

QUESTION DE LA RHODESIE DU SUD

ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES ET AUTRES, QUI FONT OBSTACLE
A L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS
ET AUX PEUPLES COLONIAUX EN RHODESIE DU SUD, EN NAMIBIE ET DANS TOUS LES
AUTRES TERRITOIRES SE TROUVANT SOUS DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS
TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME, L'APARTHEID ET LA DISCRIMINATION
RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE

ARMEMENT NUCLEAIRE ISRAELIEN

REGLEMENT PAR DES MOYENS PACIFIQUES DES DIFFERENDS ENTRE ETATS

ASSISTANCE A LA RECONSTRUCTION DU NICARAGUA

Lettre datée du 16 octobre 1979, adressée au Secrétaire général par le Représentant
permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un exemplaire en langue anglaise
du Communiqué final adopté par la Réunion plénière extraordinaire des Ministres
des affaires étrangères et chefs de délégation des pays non alignés, qui s'est
tenue les 4, 5 et 6 octobre 1979, et de vous prier de bien vouloir faire traduire
et reproduire ce texte et d'en assurer la distribution comme document officiel
de l'Assemblée générale des Nations Unies au titre des points 14, 15, 16, 18, 21,
22, 24, 25, 27, 28, 42, 44, 46, 53, 55, 90, 92, 121, 122 et 124 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur

Représentant permanent de Cuba auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Raúl ROA KOURI

ANNEXE

COMMUNIQUE PUBLIE LE 6 OCTOBRE 1979 A L'ISSUE DE LA REUNION
EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES ET CHEFS
DE DELEGATION DES PAYS NON ALIGNES, TENUE A NEW YORK

1. Les Ministres des affaires étrangères et chefs de délégation des pays non alignés à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale ont tenu une réunion extraordinaire au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 4 au 6 octobre 1979, pour examiner les mesures à prendre au sujet des questions qui intéressent particulièrement les pays non alignés et dont l'Assemblée générale est saisie à la présente session.

2. Après avoir observé une minute de silence, les participants ont exprimé leurs sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la République populaire d'Angola à l'occasion du décès du président Antonio Agostinho Neto. Ils ont mis l'accent sur le fait que le président Neto avait voué sa vie tout entière à la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme et le racisme, y compris le sionisme, et toutes formes de domination et d'hégémonie étrangères, ainsi qu'à l'indépendance de son pays. Le rôle crucial joué par le président Neto en demeurant jusqu'au bout solidaire des peuples voisins et des mouvements de libération nationale d'Afrique australe ne peut qu'inciter tous les pays non alignés à confirmer leur adhésion aux principes et objectifs que le président Neto servait avec un zèle inébranlable.

3. Les participants ont réaffirmé la nécessité urgente et impérieuse de traduire dans les faits les décisions, les résolutions et le Programme d'action qui figurent dans la Déclaration finale adoptée à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane du 3 au 10 septembre 1979, et ils ont décidé de prendre toutes les mesures concrètes nécessaires pour en assurer la mise en oeuvre. A cette fin, ils sont convenus d'accorder la priorité aux points suivants de l'ordre du jour de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale :

Point de
l'ordre
du jour

- 14 Rapport de l'Agence internationale de l'Energie atomique
- 15 Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux
- 16 Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires
- 18 Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
- 21 Question de Chypre
- 22 Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer

- 24 Question de Palestine
- 25 La situation au Moyen-Orient
- 27 Question de Namibie
- 28 Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain
- 42 Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire
- 44 Renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires
- 46 Application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale : non-intervention dans les affaires intérieures des Etats
- 53 Questions relatives à l'information
- 55 Développement et coopération économique internationale
- 90 Question de la Rhodésie du Sud
- 92 Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en Rhodésie du Sud, en Namibie et dans tous les autres territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe
- 121. Armement nucléaire israélien
- 122. Règlement par des moyens pacifiques des différends entre Etats
- 124. Assistance à la reconstruction du Nicaragua

4. Les participants ont décidé que les points susmentionnés et tous les autres points de l'ordre du jour de la session de l'Assemblée générale devraient être examinés conformément aux principes et objectifs établis lors des conférences au sommet et des autres réunions des pays non alignés, dont la plus récente était la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement tenue à La Havane. Les participants ont renouvelé le mandat des groupes de travail, des groupes de contact et des groupes de rédaction des pays non alignés, et ils ont rappelé que ce mandat n'en limitait pas la composition, si bien que les vues les plus diverses peuvent être exprimées au cours de leurs délibérations.

5. Les participants ont décidé d'agir en étroite coopération les uns avec les autres en ce qui concerne ces questions et toutes celles qui intéressent particulièrement les pays non alignés.

6. Les participants ont pris note des considérations intéressantes contenues dans les déclarations des Ministres des affaires étrangères au sujet des questions urgentes et importantes qui se posent actuellement sur la scène internationale, entre autre la situation au Moyen-Orient, la question de Palestine, la situation en Afrique australe et l'application du Programme d'action adopté à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, considérations qui guideront sans aucun doute les pays non alignés dans leurs travaux durant la trente-quatrième session de l'Assemblée.
